Faute de famille d'accueil, des bébés dépérissent à l'hôpital

PAR ELSA SABADO (MEDIACITÉS NANTES)
ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 13 JUIN 2021

Nouveau-né à l'hôpital de Nantes (archives). © Loïc Venance / AFP.

À Nantes, les nourrissons protégés de leurs parents dès la naissance et placés à l'hôpital paient cher le manque de places en pouponnière et la raréfaction des familles d'accueil. Ces derniers mois, le syndrome d'hospitalisme, cette carence affective qui conduit à un état dépressif grave, a frappé certains de ces nouveau-nés.

Nantes (Loire-Atlantique).– *«Je ne peux vous accorder qu'un quart d'heure. Il est 16heures, on vient de recevoir une ordonnance de placement provisoire qui implique d'aller chercher un bébé demain chez ses parents avec les forces de l'ordre. Et je ne lui ai pas encore trouvé de place en famille d'accueil ou en pouponnière»*, nous prévient un cadre éducatif de l'une des unités de l'aide sociale à l'enfance (ASE) de Loire-Atlantique, lorsque nous lui demandons un entretien.

Les agents du département, plutôt habitués à une discrétion indispensable au bien-être des enfants dont ils ont la charge, ont décidé de sortir de leur réserve pour dénoncer les conséquences du manque de places en famille d'accueil et en institution. Une situation particulièrement critique pour une tranche d'âge très sensible: celle des nouveau-nés.

Depuis juin 2020, onze nourrissons ont effectué des séjours anormalement longs au CHU de Nantes, où ils ont été hébergés plus longtemps que ne le nécessitent les soins normalement délivrés à la naissance. *«Un bébé né le 3mars n'est sorti de néonat' que le 7mai. Ils restent là, dans les couffins transparents du service, changeant de bras au rythme de celui des équipes. Ils sont tout pâlots, ne sortent jamais. Les personnels hospitaliers les prennent en réunion pour qu'ils entendent du bruit, des discussions»*, se désole Marie-Sophie, une éducatrice de l'ASE.

Nouveau-né à l'hôpital de Nantes (archives). © Loïc Venance / AFP.

En 2020, ces séjours ont duré en moyenne deux mois. Une éternité. Depuis le début de l'année, la moyenne est retombée à 20jours. *«L'été dernier, des jumeaux –#un cas de figure particulièrement difficile à placer#– sont restés trois mois en service de néonatologie. Un record. J'envoyais régulièrement des messages à mon supérieur, mais il ne pouvait pas faire grand-chose de plus que moi»*, relate Jean-Luc Boero, responsable de l'unité de l'ASE de Nantes nord, et par ailleurs président de la Ligue des droits de l'homme de Saint-Nazaire.

Une autre éducatrice, Joséphine, s'inquiète: *«Il y a un risque d'hospitalisme, un syndrome qu'on voyait dans les orphelinats en Roumanie dans les années 1980, par exemple. Comme personne ne s'occupaient d'eux, les enfants se laissaient dépérir.»*

Ce risque est confirmé par Cécile Boscher, pédiatre au CHU de Nantes: *«Un bébé a besoin d'une figure d'attachement et on a du mal à lui offrir cela dans une structure collective. Dans cette situation, c'est compliqué pour les enfants de se développer comme ils le devraient. Ils stagnent sur le plan psychomoteur, régressent parfois quand les durées de séjour sont trop longues, peuvent devenir marbrés alors qu'ils sont tout petits. Cela s'apparente à une dépression, ils n'accrochent plus le regard, s'oublient et ne demandent plus à manger… Les nourrissons placés du CHU finissaient parfois leur séjour au service de*

pédiatrie, ce qui occasionne à nouveau un changement d'équipe et la perte de la figure d'attachement qu'ils s'étaient trouvée jusque-là», déplore-t-elle.

Coup de pression du CHU

«Ce phénomène de séjour en hôpital dans l'attente d'un placement a toujours existé, mais il a été particulièrement aigu en 2020», explique Jean-François Medelli, directeur délégué du pôle Mère-enfant au CHU de Nantes.

Les raisons sont multiples: la difficulté d'anticiper le nombre d'enfants placés à la naissance chaque année, le nombre de patients en augmentation au CHU, le manque de temps du personnel soignant, la priorité faite au soin plutôt qu'aux mises à l'abri, et aussi une sensibilité plus importante aux situations de maltraitance… *«Quoi qu'il en soit, le nombre d'enfants, le temps qu'ils passaient dans les services, la frustration des personnels, l'idée que cela devenait structurel… tout cela nous a poussés à réagir. À partir de juin, nous nous sommes donc mis à recenser le nombre et la durée de séjour de ces enfants.»*

En décembre 2020, la direction de l'hôpital adresse un courrier au conseil départemental, requérant l'organisation d'une réunion en février *«pour mieux anticiper et prévenir ce genre de situation»*, selon le responsable de pôle. *«Le conseil départemental a subi une pression assez forte du CHU, qui les a même menacés de leur faire payer les jours d'hospitalisation»*, indique Jean-Luc Boero.

«#C'est vrai qu'en 2020, il y a eu un embouteillage à la sortie de l'hôpital», admet Cécile Chollet, directrice du pôle Solidarité au conseil départemental. *«Il n'y a pas de saison pour les enfants placés. On ne peut pas toujours anticiper les variations d'une année à l'autre. C'est aussi un problème de type de place: on ne peut pas prévoir le moment où la famille dysfonctionne, à la naissance, ou à l'adolescence d'un enfant»*, poursuit-elle.

Sommé par le CHU de réagir, le conseil départemental a proposé de mobiliser plus de personnel pour trouver des places aux enfants. *«Ensuite, nous avons convenu de réduire le temps d'instruction pour accorder une extension d'agrément aux assistantes familiales – celles qui s'occupent déjà d'un enfant et veulent en garder un second ou un troisième. Enfin, nous avons systématisé le recours à des techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF) pour venir s'occuper deux heures par jour des nourrissons hébergés à l'hôpital»*, détaille Cécile Chollet.

«#Pour les trois derniers enfants hébergés à l'hôpital, l'intervention systématique des TISF soulage beaucoup nos équipes», se satisfait Jean-François Medelli. De son côté, le CHU s'engage à ce que ses soignants assurent des tâches de maternage, le portage des enfants notamment. Il mobilise aussi les Blouses roses, une association de bénévoles visiteuses de personnes hospitalisées fragiles. *«À l'heure actuelle, sur 53enfants de 0 à 2ans confiés, il y en a 18 dans la pouponnière du conseil départemental, un hébergé au CHU, un autre occupe la place d'urgence du CDEF* [centre départemental de l'enfance et de la famille – ndlr], *et quatre ou cinq enfants à Saint-Luc et Anjorrant#»*, détaille Cécile Chollet (les autres se trouvant en famille d'accueil).

Au dire de Cécile Chollet, la situation de crise de 2020 serait donc désormais sous contrôle. Ce n'est pas l'avis de certains de ses collaborateurs. *«Sous la pression de l'hôpital, le conseil départemental a demandé aux crèches des centres maternels nantais, Saint-Luc et Anjorrant, de prendre en charge les bébés en rade. Mais ce ne sont toujours pas des pouponnières»*, s'indigne Jean-Luc Boero.

Un taxi pour aller à l'école

D'ailleurs, si l'urgence liée à la situation des nourrissons placés est désormais moins criante, le manque structurel de moyens de l'aide sociale à l'enfance perdure. Ainsi, faute d'un éducateur ayant la possibilité de l'accompagner à l'école, un enfant vivant dans un centre et ayant atteint quatre ans est mis chaque matin dans un taxi pour rejoindre les bancs de la maternelle. *«Il s'agit d'une situation temporaire, le temps qu'une orientation vers un lieu d'accueil adapté soit trouvée. Et ce court transport (900mètres) est accompagné*, précise Cécile Chollet. *Je ne peux pas laisser dire que ce ne sont pas des lieux adaptés. C'est comme une pouponnière, l'accueil est très qualitatif.*

Même si l'idéal serait un encadrement d'un travailleur pour un enfant, ils sont mieux là qu'à l'hôpital ou chez leurs parents», assure la directrice du service Solidarité.

Une affirmation que réfute Marie Baudequin, éducatrice ASE syndiquée à la CGT: *«Les personnels ne sont ni employés ni formés pour s'occuper d'un enfant en permanence, le lien entre le personnel et l'enfant n'est pas du tout le même. Les enfants ne sont pas assez stimulés, ne bénéficient pas de temps en individuel. Mais comme ils ont une place, leur situation n'est plus considérée comme urgente.»*

Un modèle en crise

Qu'il s'agisse de la mise en place de TISF ou de la création de places, même temporaires, dans les centres maternels nantais, une question se pose: le conseil départemental doit-il institutionnaliser ce qui, initialement, ne devait être qu'une solution temporaire face à une situation exceptionnelle? L'institution semble démunie face au problème qui sous-tend ce manque de places: celui du vieillissement des familles d'accueil et de l'érosion de leur nombre.

En dix ans, le département en aurait perdu environ 200, les familles accueillant souvent plus d'un enfant à la fois. *«Cette lente disparition est "inmaîtrisée" et "inmaîtrisable". La moyenne d'âge des assistantes familiales est de 55ans, et on entend bien qu'à cet âge, elles refusent de prendre en charge des nouveau-nés»*, explique Cécile Chollet.

La crise du modèle est d'ailleurs nationale: en 2018, les départements embauchaient 31500assistantes familiales contre 50000 en 2012. Leur statut ne satisfait personne: il n'est ni vraiment bénévole, ni reconnu comme une profession à part entière parce qu'il s'agit de réaliser un travail domestique qui n'est d'ordinaire pas rémunéré. Dans le département du Nord, par exemple, des assistantes familiales pouvaient jusqu'à récemment gagner moins que le Smic.

Adrien Taquet, le secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles, mène une consultation des associations et employeurs d'assistantes familiales depuis février 2020 en vue d'une proposition de loi pour rénover le métier. Sera-t-elle suffisante pour lui rendre son attractivité et éviter que d'autres enfants ne connaissent le sort des nourrissons nantais? Difficile à dire. De son côté, Cécile Chollet s'interroge: peut-être faudrait-il valoriser financièrement l'accueil spécifique des nourrissons?

Cela permettrait peut-être de réduire le décalage entre le nombre d'enfants à placer et le nombre de places disponibles qui a donné lieu, depuis dix ans, au développement de deux nouveaux sigles: les «placements mal exécutés» (PME) et les «placements non exécutés» (PNE), les séjours hospitaliers des nourrissons n'en étant qu'une des nombreuses variantes. Leur nombre total s'élève, selon les syndicats, à 200 en Loire-Atlantique.

Ce type de situation plonge les éducateurs dans une contradiction éthique, voire les met en situation de maltraitance. *«Je suis souvent amenée à demander aux éducateurs de faire des choses avec lesquelles je ne suis pas d'accord. Cela me demande toujours de me recentrer sur ce qui est le mieux, le plus important pour l'enfant. Et si c'est une simple mise à l'abri, eh bien c'est comme ça. Cela génère beaucoup de souffrance dans mes équipes»*, témoigne le cadre éducatif. Joséphine, éducatrice, renchérit: *«Les gens souffrent. Éthiquement, ils n'ont pas l'assise professionnelle pour supporter ce qu'on vit.»*

Souffrance éthique et *turnover*

Il en résulte un *turnover* très important, peine supplémentaire pour les enfants placés qui doivent réinvestir un nouveau lien chaque fois que leur éducateur vogue vers des horizons plus cléments. Ainsi, l'une des quatre délégations nantaises de la protection de l'enfance ne comptait en début d'année que deux travailleurs sociaux travaillant effectivement sur les huit budgétés.

«À ce niveau, on n'est plus éducateur, on éteint les incendies! Les titulaires partent, car personne ne veut d'un poste à 1#500euros (sans prime) pour de telles responsabilités», déplore Marie Baudequin, de la CGT. Le 20mai, sur les 280professionnels de l'enfance du département, 172 étaient en grève, dans le cadre d'un mouvement national.

La colère des éducateurs rencontrés vise aussi les responsables locaux de l'ASE, dont ils dénoncent l'inertie: *«On alerte régulièrement notre hiérarchie sur les problèmes que l'on rencontre. Elle nous propose des audits, des dispositifs "équipe en souffrance", des réunions pour fédérer les équipes… Mais la simple écoute ne suffit pas. Nous voulons que le Département ouvre son porte-monnaie pour créer des places»*, martèle Joséphine. Jean-Luc Boero conclut: *«Le conseil départemental aurait pu anticiper qu'avec une telle hausse démographique on doive augmenter le nombre de places. Mais même avec les situations dramatiques qu'on leur signale, il n'y a pas de réaction. Ils attendent. Les ordonnances de placement provisoire, elles, n'attendent pas.»*

Boite noire

Cet article a été publié sur**Mediacités Nantes,**le 10juin 2021.

Mediacités est un journal en ligne d'investigation locale présent dans plusieurs villes – Lille, Lyon, Toulouse et Nantes – qui a noué un partenariat avec Mediapart **renforcé depuis les municipales 2020**, comme nous le faisons avec d'autres équipes de journalistes en région (**Marsactu** à Marseille et***Le Ravi***, mensuel satirique de la région PACA, **Le Poulpe** en Normandie), ou avec le **Bondy Blog** (Seine-Saint-Denis) et **Guyaweb** (Guyane).

Directeur de la publication : Edwy Plenel
Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès
Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.
Capital social : 24 864,88€.
Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.
Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.
Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris
Courriel : contact@mediapart.fr
Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08
Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90
Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.
Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.